



DÉTERMINATION DE LA POSSIBILITÉ À RENDEMENT SOUTENU DE L'IF DU CANADA APPLICABLE À CHACUNE DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (UAF) DU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2008 À 2013

CONTEXTE DE LA DEMANDE

Plusieurs entreprises œuvrant dans le domaine pharmaceutique ont fait part au ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) d'un intérêt marqué à l'égard de l'if du Canada en vue d'en extraire les taxanes servant à la production de médicaments pour le traitement de différentes maladies dont certains types de cancer. Cet intérêt à amener le MRNF à introduire dans la réglementation une nouvelle catégorie d'usines pour ce type de produit, à établir des conditions relatives à la récolte ainsi qu'une tarification spécifique pour l'if du Canada.

Dans une perspective d'aménagement durable, afin d'être en mesure de répondre à des demandes d'approvisionnement en if du Canada en provenance des forêts du domaine de l'État, le MRNF a besoin de connaître la quantité d'if dont la récolte pourrait être autorisée annuellement dans chacune des unités d'aménagement forestier (UAF) du Québec. De plus, au regard du respect du principe de résidualité, une telle information est requise pour chacun des territoires desservis par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées.

CONTEXTE LÉGAL

L'article 24.0.1 de la Loi sur les Forêts permet au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de délivrer à toute personne un permis d'intervention pour récolter un volume d'arbuste ou d'arbrisseaux ou uniquement de branches aux fins d'approvisionner une usine de transformation. Cet article donne également au ministre le pouvoir d'assortir ce permis de toute condition qu'il juge utile. Le ministre peut donc considérer plusieurs facteurs dont notamment la possibilité annuelle de récolte de l'if du Canada afin d'en préserver la pérennité ou la régénération dans le cadre du développement durable. En vertu des dispositions prévues aux articles 17.1.2 et 17.1.5 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministre peut confier au Forestier en chef différents mandats et requérir son avis sur toute question qu'il lui soumet en matière de foresterie, tant à l'égard des forêts privées que des forêts publiques. C'est dans ce contexte que le ministre a demandé au Forestier en chef le 18 août 2008 de lui fournir une évaluation du niveau de récolte annuelle qui pourrait être acceptable sur les territoires publics et privés.

ÉVALUATION DE LA POSSIBILITÉ DE L'IF DU CANADA POUR LES UAF DU QUÉBEC

DONNÉES DE BASE

Une évaluation de la possibilité de l'if du Canada a été réalisée en février 2005 pour l'ensemble des terres publiques de la province sur la base des aires communes. Ce sont les données des placettes de l'inventaire écologique de la Direction des inventaires forestier (DIF) du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) qui ont permis d'établir le pourcentage de recouvrement occupé par l'if pour chacune des régions écologiques.

Dans le cas particulier des terres publiques de la région 11 (Gaspésie), des informations supplémentaires résultant d'un inventaire stratifié furent utilisées pour améliorer la qualité et la quantité des données de base pour calculer le pourcentage de recouvrement de l'if. Cet inventaire, réalisé en 2003-2004 par la firme PESCA environnement, fut compilé par le MRNF. Le calcul a été mis à jour en décembre 2005, afin d'intégrer ces nouvelles données, puis en novembre 2007 pour ramener les résultats sur la base des unités d'aménagement (UAF).

HYPOTHÈSES

Les paramètres dendrométriques (densité des branches, densité et poids moyen des pousses) utilisés dans le calcul sont quantifiés selon des observations et des tests réalisés sur le terrain dans différents dispositifs expérimentaux à différents endroits du Québec. Ces tests et inventaires, réalisés en 2004 et avant 2004, ont été effectués par le Service canadien des forêts (SCF), Chatam Biotec et le MRNF.



AVIS DU FORESTIER EN CHEF AU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE



Le regroupement de ces différentes données pour établir des paramètres moyens représentatifs a été réalisé par la Direction de l'aménagement des forêts publiques privées (DAFPP) du MRNF en février 2005.

Les paramètres dendrométriques et les hypothèses de calcul se réfèrent aux conditions relatives à la récolte¹. De plus, un facteur d'accessibilité de 50 %² permet d'appliquer une marge de sécurité à ce calcul.



DÉTERMINATION DES RÉSULTATS APPLICABLES À LA FORÊT PUBLIQUE (UAF)

Voici quelques remarques sur le calcul réalisé:

- En fonction des données et des connaissances actuellement disponibles, l'exercice de déterminer la représentativité de l'if du Canada sur un territoire donné, sa régénération et sa croissance est une tâche complexe. Par conséquent, plusieurs hypothèses de base ont été ajustées à partir du jugement professionnel du personnel de la DAFPP qui comporte des experts dans le domaine de l'if du Canada au Québec.
- La quantité d'études ou de données d'inventaire disponibles est limitée. Toutefois, les intrants du calcul sont le reflet des meilleures connaissances disponibles actuellement.
- La méthode de calcul développée est relativement simple.
- Advenant le cas où de nouvelles connaissances seraient disponibles, cette méthode possède la flexibilité nécessaire pour intégrer de nouvelles données rapidement afin d'en bonifier le calcul.

Compte tenu des données disponibles et de la marge de sécurité appliquée, nous avons déterminé, à l'annexe 1, la possibilité à rendement soutenu de l'if du Canada pour chacune des UAF du Québec et ce, pour la période 2008-2013.

ÉVALUATION DE LA POSSIBILITÉ DE L'IF DU CANADA POUR LES FORÊTS PRIVÉES

Un état de la situation sur le territoire des agences régionales de mise en valeurs des forêts privées nous apprend que seulement deux territoires possèdent les données qui permettent de déterminer des possibilités pour l'if du Canada. Ainsi, le travail sera réalisé prochainement pour ces deux territoires et il fera l'objet de l'émission d'un avis complémentaire du Forestier en chef au ministre.

¹ Source : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-permis-branches.jsp>

² Le facteur de 50 % fut déterminé arbitrairement par la Division de l'aménagement des forêts publiques et privées (DAFPP) afin d'intégrer un aspect reflétant la faisabilité opérationnelle. Ainsi, l'utilisation du 50 % signifie qu'il y a 50 % du volume qui n'est pas opérationnellement exploitable.



RECOMMANDATION(S) DU FORESTIER EN CHEF

En attendant que des connaissances plus détaillées soient disponibles concernant notamment l'inventaire des ressources actuelles, la croissance et la capacité de régénération de l'if du Canada, nous recommandons la plus grande prudence dans l'octroi des attributions d'if du Canada. Nous recommandons également que des données supplémentaires soient recueillies pour nous permettre de réaliser un nouveau calcul pour la période 2013-2018 avec plus de précision.

Pierre Levac, ing.f., M. Sc.
Forestier en chef
Le 03 septembre 2008





ANNEXE 1

Détermination du niveau de récolte de l'if du Canada sur les terres du domaine de l'État par unité d'aménagement forestier (UAF) pour la période 2008-2013

Région	Unité d'aménagement forestier	Masse verte (tmv ³ / an)	Total par région (tmv ³ / an)
Bas-St-Laurent	011-51	36	250
	011-52	34	
	012-51	31	
	012-52	20	
	012-53	61	
	012-54	66	
Saguenay – Lac St-Jean	022-51	77	1503
	023-51	80	
	023-52	283	
	024-51	274	
	024-52	237	
	025-51	233	
	026-51	1	
	026-61	3	
	026-62	1	
	026-63	1	
	026-64	4	
	026-65	3	
	026-66	1	
027-51	305		
Capitale nationale - Chaudières-Appalaches – Estrie	031-51	69	270
	031-52	22	
	031-53	11	
	033-51	106	
	034-51	17	
	034-52	17	
	035-51	29	
Mauricie	041-51	491	897
	042-51	204	
	043-51	53	
	043-52	149	
Laval - Lanaudière - Laurentides	061-51	43	873
	061-52	87	
	062-51	209	
	062-52	179	
	064-51	296	
	064-52	58	

³ tmv : tonnes métriques vertes
Maxime Renaud, ing.f., M.Sc. (FEC - DDS)



ANNEXE 1 (SUITE)

Détermination du niveau de récolte de l'if du Canada sur les terres du domaine de l'État par unité d'aménagement forestier (UAF) pour la période 2008-2013

Région	Unité d'aménagement forestier	Masse verte (tmv ³ / an)	Total par région (tmv ³ / an)
Outaouais	071-51	37	809
	071-52	125	
	072-51	38	
	073-51	104	
	073-52	193	
	074-51	312	
Abitibi-Témiscamingue	081-51	63	1171
	081-52	209	
	082-51	261	
	083-51	347	
	084-51	71	
	084-62	21	
	085-51	39	
	085-62	2	
	086-51	55	
	086-52	25	
	086-63	4	
	086-64	5	
	086-65	10	
	086-66	5	
	087-51	19	
	087-62	6	
Côte Nord	093-51	293	855
	093-52	1	
	094-51	103	
	094-52	16	
	095-51	4	
	097-51	438	
Gaspésie - Îles de la Madeleine	111-51	17	440
	111-52	54	
	111-53	84	
	111-54	25	
	112-55	125	
	112-56	75	
	112-57	60	

³ tmv : tonnes métriques vertes
Maxime Renaud, ing.f., M.Sc. (FEC - DDS)